Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le seize avril à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du deux avril deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoints au Maire, Mme Hélène SAISON conseillères municipales, MM Michel BRAME, Sylvain IKET, conseillers municipaux, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Alain ZEGRE et Mmes Stéphanie DORLENCOURT et Jennifer DELTOMBRE est absents Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Mme Marie-Antoinette RAYMOND et M. Willy SCHRAEN donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

M. Hervé DEBARRRE est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du dix-neuf mars deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du dix-neuf mars deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 10 minutes

Délibération 24 04 20

REMUNERATIONS DES ANIMATEURS POUR L'ETE ET FETE DU CENTRE

Monsieur le Maire expose,

Comme l'année dernière, il est proposé d'augmenter les rémunérations des animateurs de 5.00 € par jour et de 2.00 € l'indemnité de camping comme suit uniquement pour la période estivale:

Pour les sorties, les familles peuvent accompagner les enfants et est proposé une participation individuelle de 30.00 €. Le Centre de Loisirs organisera un repas et spectacle de fin de centre et il est proposé un tarif par adulte de 12.00 € et par enfant non inscrit au centre de 5.00 €

Animateur diplômé	50.00€
Animateur stagiaire	45.00 €
Animateur non diplômé	40.00 €
Indemnité de nuitée (camping) 7.00 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le seize avril deux mille vingt-quatre

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le seize avril deux mille vingt-quatre

Jean-Michel BOUHT

Le Maire

REÇU EN SOUS-PREFECTURE DE SAINT-OMER, le

2 3 AVR. 2024